

**Direction Générale  
Commission Médicale d'Établissement**

Dossier suivi par : *B. BARRAL*

*Directeur Délégué auprès du Directeur Général*

*Responsable du Département Conseil en*

*Stratégie*

*DCS/BB/2010-*



*Hôpitaux de Lyon*

**Lyon, le 3 septembre 2010**

Le Président de la CME

Le Directeur Général

A

Monsieur le Professeur BOILLOT  
Responsable Transplantation hépatique  
Pavillon D  
Groupement Hospitalier E. Herriot

Monsieur le Professeur, Cher collègue,

Nous avons pris connaissance du courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre que vous nous avez transmis à la suite de l'entrevue du 23 Août dernier et de notre lettre du 24 Août 2010. Nous y avons précisé l'organisation de la transplantation hépatique adulte et pédiatrique aux Hospices Civils de Lyon à compter de mi septembre, et la place centrale que nous espérons vous y voir tenir.

Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments de votre courrier avec lesquels nous sommes en désaccord, lorsque vous expliquez qu'il n'y a pas eu de concertation avec vous. Les nombreuses réunions qui ont été tenues en votre présence en témoignent.

Par contre, dans votre réponse, l'organisation même de l'activité dans ses aspects opérationnels soulève peu de remarques, à l'exception du fonctionnement du bloc opératoire. Nous avons en effet des exemples, au sein du C.H.U., de blocs opératoires accueillant à la fois de l'activité programmée et des urgences (y compris de transplantation) qui sont organisés de telle manière que l'intégration d'une urgence dans le programme soit prédéfinie, consensuelle, sans qu'il soit besoin de renégocier au cas par cas.

L'objection principale aux propositions qui vous ont été faites, concerne le positionnement institutionnel qui sera le vôtre, et plus précisément le fait que vous ne soyez pas nommé chef de service.

Nous voudrions insister sur le fait qu'**en vous confiant la responsabilité de l'unité de 22 lits au Groupement Hospitalier Nord, nous vous permettons de développer une vraie politique de transplantation hépatique aux H.C.L.** Le potentiel d'accueil d'activité de cette unité représente près du double de celui que vous aviez jusque là dans l'unité D3. Son ouverture dans un nouveau bâtiment vous offre la possibilité de mettre en place une organisation encore malléable, avec une équipe paramédicale recomposée qui ne demande qu'à suivre un leader.

Nous nous portons garants de l'autonomie qui sera la vôtre dans la gestion des ressources ainsi mises à votre disposition.

Par ailleurs, **votre désignation en tant que référent des H.C.L. pour toutes les questions de transplantation hépatique vous place dans une position centrale pour organiser l'activité en interne** (unité de soins, liste unique, RCP, protocoles...) **et pour représenter la transplantation hépatique lyonnaise** (Agence Régionale de Santé, Agence de Biomédecine, Congrès, recherche...).

Les missions qui vous sont proposées, comme responsable de cette unité médico-chirurgicale de la transplantation au sein du service de M. le Professeur Ducerf, doivent vous permettre de tenir les engagements que vous décrivez en fin de votre courrier : en rétablissant les relations de confiance avec l'ensemble des collègues et intervenants médicaux et chirurgicaux de la transplantation, vous pourrez ensuite définir une stratégie de travail et former d'autres chirurgiens. **Vous pouvez compter sur notre soutien total pour y parvenir.**

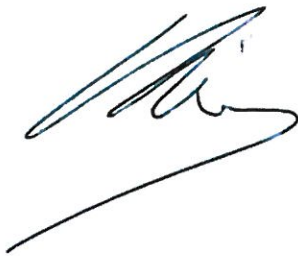
C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre position afin que votre expertise, incontestée, ne soit perdue ni pour les patients ni pour vos confrères, ni pour l'institution.

Nous nous engageons par ailleurs à évaluer avec vous, autant que nécessaire, l'organisation mise en place et la réalité des garanties exposées ci-dessus. Une évaluation du fonctionnement de l'activité au bout d'un an nous permettra d'ajuster, si nécessaire, avec vous et les interlocuteurs concernés, les points d'organisation et de positionnement des acteurs.

Dans le cadre qui vient d'être précisé et qui a été validé en liaison avec l'Agence de Biomédecine, nous attendons votre décision définitive pour **Mardi 7 Septembre** au plus tard.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, Cher Collègue, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président de la CME



Pr. Olivier CLARIS

Le Directeur Général



Paul CASTEL

**Copie** : Mme Prada-Bordenave (ABM), Monsieur Morin (ARS).